## AR Prefecture

006-210600540-20240607-45-DE Reçu le 10/06/2024

## ALPES MARITIMES COMMUNE DE DRAP

## **DELIBERATION N°45/2024**

<u>OBJET</u> : SPORT - Demande subvention pour le changement de la pelouse synthétique du stade Anderloni

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 du mois de juin à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 31 mai 2024

PRESENTS: Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS /Vanessa BEAUJEAUD/ Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI/ Maeva THOMMERET conseillers municipaux

<u>ABSENTS REPRESENTES</u>: Sophie ESPOSITO par Françoise DAMILANO, Xavier JARJANETTE par Jean Christophe CENAZANDOTTI/ Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI /Thierry VISSIAN par Christine DECORDIER, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Stephen VIALE par Sandrine GULIELMINO

ABSENTS: Nathalie DIGANI/Michaël TRUCCHI/ /Philippe JANIN

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Compte-tenu de l'utilisation croissante de ce site par le Club Drap football, par L'AS MONACO Football Féminin

Compte-tenu de la vétusté de la pelouse synthétique du stade Anderloni, il est devenu indispensable de procéder au changement de ce revêtement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, et de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur 2025
- D'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux pour la réalisation d'un terrain de football synthétique comme suit :

MONTANT HT DES TRAVAUX : 695 037.00 €
Conseil Départemental (60%) : 417 022.00 €
FFF via le FAFA (5%) : 34 751.85 €
Part communale : 189 263.15 €

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents: 18 Procurations: 6 Votants: 24 Absents: 3 Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 24

Fait à Drap, le 07 juin 2024 Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 10/06/2021

Affichage en mairie le : 12 | 06 | 2024

